

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018

**Département
de la Moselle**

Nombre de conseillers élus : 15

**Arrondissement
de Thionville**

Conseillers en fonction : 14

**Conseillers présents ou
représentés : 13**

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.

**Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, ADAMY, MULLER,
KIEFFER, VERCELLINO, WUTTKE, KEILMANN
Mmes WOLSKI, BOCK, BRUDERMANN, LONG,**

**Absents excusés :
Absents : M. CALMÉ**

345. Vente du bâtiment Ecole des Filles / Bibliothèque – 2 rue de la Moselle.

Le Conseil Municipal, complétant la délibération du 22 décembre 2017, et après en avoir délibéré :

- VU les différentes propositions reçues par DUHO IMMOBILIER
- VU la proposition d'achat de M. Jeremy KELDENICH au prix de 123 050€ assortie d'une attestation de demande de financement auprès de Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.
- DECIDE de la vente du bien immobilier, sis au 2 rue de la Moselle, cadastré section 3 n°52, à M. Jeremy KELDENICH, domicilié 6 rue de Nancy – Cité Jeanne d'Arc- 57500 ST AVOLD, au prix de 123 050€.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la vente.

**Vote pour : 13
Abstentions : /
Vote contre : /**

346. Constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle des poteaux d'incendie

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la note explicative de synthèse fournie par MATEC,
L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature par le Maire de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Vote pour : 13

Abstentions : /

Vote contre : /

347. Suppression de la régie de recettes du Péri-scolaire.

Le Maire rappelle au conseil municipal que les participations financières des parents au fonctionnement du péri-scolaire sont actuellement collectés par le personnel du péri-scolaire dans le cadre d'une régie de recettes, suite à délibération du 17/08/2011 et arrêté municipal du 14/09/2011.

Compte tenu de complexification de la gestion de la régie de recettes engendrée par la disparition du Centre des Finances Publiques de SIERCK LES BAINS, le Conseil Municipal, décide de la suppression de la régie de recettes du péri-scolaire à compter du 31/08/2018.

A compter de la suppression de la régie de recettes, la perception des sommes dues par les parents sera réalisée par le Centre des Finances Publiques - Thionville 3 Frontières, suite à l'établissement de titres de recettes émis par la Commune de RETTEL.

Vote pour : 13

Abstentions : /

Vote contre : /

348. Compte administratif principal 2017 (sous la présidence de M. Norbert HANDRICK)

Le conseil municipal, par la présente délibération, rectifie et annule sa délibération du 30 janvier 2018 et approuve le compte administratif de 2017 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	491 016.33 €	Recettes de fonctionnement	742 184.17 €
Dépenses d'investissement	442.209.80 €	Dépenses de fonctionnement	588 234.70 €
Reports N-1 (001)	-210 869.34 €	Reports N-1 (002)	150.51 €
Résultat d'investissement	-162 062.81 €	Résultat de fonctionnement	154 099.98 €
Pour information : Restes à Réaliser Dépenses d'investissement	138 411.26 €		
Pour information : Restes à Réaliser Recettes d'investissement	55 000.00 €		

Délibérant sur cet excédent de fonctionnement de 154 099.98 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 154 099.98 € à la section d'investissement (compte 1068).

Vote pour : 12

Abstention : /

Vote contre: /

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018

349. Décision Modificative N°1 – Budget Principal

Afin de prendre en compte les rectifications sur le Compte Administratif 2017 et la future vente immobilière du 2 rue de la Moselle, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2018

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	- 150.51
022	022		Dépenses imprévues	+ 150.51
23	2318	ONA	Autres immobilisations corporelles en cours	+123 050.00
Total				+123 050.00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	1068		Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 150.51
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	- 150.51
024			Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	+ 123 050.00
Total				+ 123 050.00

Vote pour : 13

Abstentions : /

Vote contre : /

**Pour copie conforme
A RETTEL, le 27/03/2018
Le Maire**